



# Propositions relatives aux épreuves d'examen en français

Baccalauréat professionnel

**Octobre 2019**



**Les propositions des groupes d'experts pour l'évaluation des épreuves du baccalauréat professionnel relèvent de leur responsabilité. Ces propositions ont été présentées aux membres du Conseil supérieur des programmes, mais n'ont pas fait l'objet d'un vote en séance.**

## Propositions sur les modalités d'évaluation de l'épreuve de français du baccalauréat professionnel

### ■ Une épreuve orale en fin de classe de première :

L'épreuve porte sur le programme de la classe de première. Elle dure trente minutes : quinze minutes de tirage et de préparation, quinze minutes de présentation orale et d'entretien.

Le candidat apporte les deux œuvres étudiées dans l'année se rapportant aux objets d'étude de la classe de première (« Créer, fabriquer : l'invention et l'imaginaire » ; « Lire et suivre un personnage : itinéraires romanesques »). Il a pour chacune d'entre elle sélectionné un passage d'une longueur variable (un chapitre, un extrait plus court, un poème ou une strophe ...) ou un élément de son choix (un personnage, le cadre spatial, le mouvement du récit ...) et réalisé une production répondant à sa lecture et à sa perception de l'élément sélectionné. Cette réalisation prend la forme soit d'une couverture de l'œuvre (titre, image, quatrième de couverture faisant appel à l'extrait choisi ou à un court texte de présentation de l'élève), soit d'un bref dossier de trois ou quatre éléments (textes, images) qui peuvent être des citations, des emprunts ou des réalisations personnelles.

L'examineur choisit l'une ou l'autre des œuvres et installe le candidat qui dispose d'un temps de préparation de dix minutes.

Dans un premier temps, le candidat explique, en n'excédant pas cinq minutes, les liens qu'il a établis entre le passage ou l'élément sélectionné dans l'œuvre et la présentation ou les échos qu'il

a voulu leur donner. Les éléments du dossier ne font pas l'objet de l'évaluation mais représentent un support grâce auquel le candidat peut rendre compte, à l'oral, de ses connaissances.

Dans un second temps, l'examineur conduit un entretien qui permet de corriger ou de préciser le propos, et d'élargir le champ de la réflexion.

L'ensemble est noté sur 20 points selon les critères suivants.

Pour la première partie de l'épreuve :

■ **Prise de parole autonome et pertinente pendant 5 minutes (S'exprimer) [5 points]**

- présenter l'élément ou l'extrait choisi, émettre et justifier une appréciation personnelle ;
- éclairer et justifier les mises en rapport et les liens effectués ;
- construire son propos de manière cohérente, produire un discours organisé.

Pour la seconde partie de l'épreuve :

■ **Interactions avec l'examineur ou l'examinatrice (Écouter / Réagir / S'exprimer) [5 points]:**

- répondre aux questions ;
- revenir sur son exposé pour le préciser, le rectifier, le nuancer ;
- mobiliser d'autres connaissances et envisager de nouveaux liens ou échos.

Pour l'ensemble de l'épreuve :

■ **Qualité de la communication orale [5 points]:**

- s'exprimer de manière audible et fluide ;
- employer un lexique approprié et une syntaxe correcte en situation institutionnelle ;

### ■ Proposition d'interprétation et restitution de connaissances [5 points]

- rendre compte de l'élément choisi avec pertinence ;
- éclairer l'interprétation proposée, l'écho donné à l'œuvre ;
- être capable de mobiliser des connaissances et de faire des liens.

### ■ Une épreuve écrite en fin de classe terminale (trois heures)

L'épreuve porte sur le programme de français de la classe terminale, à savoir l'objet d'étude « Vivre aujourd'hui : l'humanité, le monde, les sciences et la technique » et sa déclinaison dans le programme limitatif renouvelable tous les deux ans. Elle est composée de deux parties qui évaluent des compétences de lecture et des compétences d'écriture.

A partir d'un corpus composé de textes et/ou d'images proposant une réflexion sur le thème du programme limitatif, le candidat est invité à répondre à des questions de compréhension et d'interprétation, puis à produire un écrit argumentatif répondant à une consigne formulée dans le sujet. Les compétences évaluées sont celles du cycle de formation.

#### ■ Première partie : compétences de lecture [10 points]

Le candidat répond à des questions allant de la compréhension et de l'interprétation jusqu'à la confrontation du texte et de l'image. Ainsi la dernière question peut-elle inviter les candidats à proposer un titre, ou à rendre compte en quelques phrases de l'unité et de la pertinence du corpus.

#### ■ Deuxième partie : compétences d'écriture [10 points]

Le candidat rédige, en lien avec le sujet donné, un texte argumentatif d'au moins quarante lignes qui s'appuie sur le corpus et fait appel aux connaissances acquises durant l'année, qu'il peut enrichir de sa culture personnelle selon les indications du libellé.

L'évaluation tient compte des qualités de la langue (orthographe, syntaxe, lexique ...), de la cohérence et de la pertinence du propos, de la justesse des arguments et de la capacité de l'élève à utiliser éléments du corpus et connaissances.